



Rencontre avec le pôle conseil et audit du 14 octobre 2016

Vendredi 14 octobre 2016 - 9h30 à 13h

Lieu de réunion : salle amphithéâtre de l'hémicycle à Rouen

(Conseil régional – rue Robert Schumann)

- Compte-rendu -

Etaient présents

Institutionnels

Hubert Dejean de la Bâtie - Conseiller Régional Normandie	Hélène Chauveau -DDTM 14
Alain Deffontaines - Chef de service Région Normandie	Khédidja Beldjehem - DDTM 27
Sébastien Faucon - DREAL	Hugues-Mary Brémaud - DDTM 50
Fabrice Legentil - Directeur régional ADEME	Brice Drapiewski -DDTM 50
Loïc Leproust - ADEME	Sylvie Monterisi – DDTM 50
Maïté Dufour - ADEME	Virginie Barberis – DDTM 76
	Philippe Hamel – DDTM 76
	Reine Awade – Directrice Maison de l’Habitat – Caen-la-Mer

Équipe chèque Eco Energie Normandie

Annie Motte – Cheffe de pôle bâtiments durables	Alexandra Bénard -Chargée de gestion et de la communication
Anne Gaelle Caro - Chargée de mission qualité des travaux et montée en compétence des professionnels et de la structuration des acteurs dans le cadre du programme ELENA	Aurélien Dujardin - Chargé de gestion plateforme suivi des demandes de paiement
Florence Bazille - Chargée de gestion plateforme suivi des demandes de chèque	

Conseillers Habitat et Energie / Membres des structures

ALBAUT Rachel	ALEC 27	LEROUX Mathieu	GRAPE
FENAULT Florent	ALEC 27	MICHEL Fabrice	GRAPE
PALOC Nicolas	ALEC 27	BAUDIN Alexandre	INHARI
FLEURY Mathieu	BIOMASSE	CAVALLO Mathieu	INHARI
LAMY Françoise	BIOMASSE	COLMARD Cécile	INHARI
MARIE Nicolas	BIOMASSE	LEPELTIER Antonin	INHARI
SAVARY Jean-François	BIOMASSE	LINANT Sylvie	INHARI
DUPREY Bertrand	CASE	MOUSSIE Peggy	INHARI
QUENEUTE Nathan	CASE	GAUDOIN Loïc	Métropole Rouen Normandie

HOYE Romain	CAUX SEINE AGGLO	GRIGNOUX Jocelyne	Métropole Rouen Normandie
COUETIL Dominique	CDHAT	GUIGNON Dimitry	Métropole Rouen Normandie
GASCOIN Barbara	CDHAT	HARTOUT Wesseline	Métropole Rouen Normandie
LARUE Jean-Louis	CDHAT	LE GOVIC Jérôme	Métropole Rouen Normandie
RAVEAU Christophe	CDHAT	LEROY Isabelle	Page 9
LACHERAY Tom	CIER	PONCEL Agnès	SEMAD
GRISONNET Benoît	CODAH	GUIGNARD Prune	SOLIHA Normandie Seine
JOURDAIN Julia	CODAH	SGORBINI Béatrice	SOLIHA Territoires en Ndie
LEFBVRE Hélène	CODAH	GUITTON Robin	7 VENTS
LEPROUST-HOULLIER Emilie	CODAH	KIE Eric	7 VENTS
AUBOIRON Fanny	DIEPPE Maritime	LEROUGE Erwan	7 VENTS
CRETTE Yves	DIEPPE Maritime	PAYSANT-LEROUX Thomas	7 VENTS
GAILLET Nicolas	DIEPPE Maritime		

Auditeurs en tant qu'observateurs

M. DUBREUIL BE et représentant Mme BONDUAU excusée (CINOV)	Dittmar HIDREUL ARPE
Olivier MICHEZ BEPOMM	Eric ZIMOLONG ARCENE mission d'accompagner les rénovateurs BBC
Jacky GAUCHER Thermiconseil	

Pour information ce compte-rendu est diffusé à tous les acteurs de la structuration (les acteurs des 3 pôles) aux partenaires et également aux territoires impliqués sur ce sujet.

Introduction.

Région

Hubert Dejean de la Bâtie et Alain Deffontaines ont présenté le plan Bâtiment adopté à l'assemblée plénière du 3 octobre 2016 qui comprends :

- un investissement sur 5 ans de 100M€
- une mise en dynamique des acteurs de la rénovation énergétique
- le déploiement à l'échelle normande de la plateforme dématérialisée chèque
- la poursuite de la structuration régionale des acteurs de la rénovation de la maison individuelle (66 % du parc de logt normand) d'où l'importance donnée à cette réunion d'information des conseillers.
- la mise en place d'aide pour les particuliers de la maison individuelle
- des propositions d'intervention sur les autres cibles (logements collectifs privés, logements publics, bâtiments public)
- la volonté de proposer dès 2017 à l'ensemble des acteurs un accord cadre PBDR/PREH Normands

Le rapport d'Assemblée plénière est accessible sur la vie du réseau du [site internet du dispositif](#).

ADEME

M. Fabrice Legentil a présenté l'objectif national qui vise la rénovation performante de 500 000 logements par an à l'échelle métropolitaine. L'ADEME propose des démarches pour favoriser la rénovation énergétique des logements en

accompagnant la mise en place de plateforme, en soutenant l'activité des conseillers EIE et en facilitant la formation des professionnels par la mise en place de plateau praxibat. Pour les bâtiments publics l'ADEME soutient les structures porteuses du conseil en Energie partagé.

DREAL

M. Sébastien Faucon a présenté d'une part au nom de la DREAL l'implication de la préfecture pour la mise en œuvre du PREH :

- Cohérence des objectifs
- Animation du réseau PRIS
- Montée en compétence des professionnels

D'autre part il a souligné les enjeux des services de l'ANAH, des DDT et donc des opérateurs pour accroître très sensiblement le nombre de dossiers avant fin 2016.

L'enjeu de la rénovation concerne à plus de 50% une population modeste et à 15 % des très modestes.

Cf. diaporama.

Région

Annie Motte a présenté le service Bâtiment et Développement Durable et plus particulièrement de l'équipe « chèque et structuration des acteurs » :

- Alain Deffontaines chef de service
- Annie Motte cheffe de pôle bâtiment durable
- Anne-Gaëlle Caro chargée de mission qualité des travaux et montée en compétence des professionnels et de la structuration des acteurs dans le cadre du programme ELENA
- Alexandra Bénard chargée de gestion et de la communication
- Florence Bazille : chargée de gestion plateforme suivi des demandes de chèque
- Aurélien Dujardin : chargé de gestion plateforme suivi des demandes de paiement

En s'appuyant sur le site chèque éco-énergie Normandie Annie MOTTE a présenté le [dispositif chèque éco-énergie](#) et la structuration des acteurs en 3 pôles de compétence.

Il s'agit d'amener les particuliers qui s'engagent dans des travaux de rénovation à embarquer la performance BBC voir à minima à 40 ou 60 %. En deçà, il s'agit de travaux aidés par le CITE et pour ce type de travaux la massification est déjà existante 36 000 foyers normands concernés par an.

Alexandra BENARD (Région) a ensuite exposé les parcours clients possibles ainsi que le plan de communication.

Barbara GASCOUIN (CDHAT) et Mathieu LEROUX (GRAPE) ont montré l'usage de la plateforme en back office pour la constitution de dossier ou pour le suivi des dossiers et ont montré l'activation des validations de dossier à la charge du conseiller.

Nicolas Marie (Biomasse Normandie) a présenté la méthodologie de contrôle des audits et la grille permettant de valider chacun des items.

Enfin, Annie Motte a présenté l'appel à [candidature conseiller Habitat & Énergie](#) en ligne.

Temps d'échanges

Q: Le dispositif permet-il de prendre en compte les spécificités du bâti ancien.

R : Oui le dispositif est souple et permet de traiter beaucoup de cas, si des incompatibilités étaient avérées, la région pourra modifier des critères pour en tenir compte. Cela a déjà été fait pour répondre à la problématique de l'habitat Manchois. Le sujet de l'architecture est traité actuellement par le département de la Manche avec le soutien du CAUE 50, le CAUE, l'ARPE, l'ADEME et la Région Normandie ont en 2011 réalisé un guide pour la [rénovation du bâti ancien Normand](#).

Q : Est-il possible de faire connaître des guides et ouvrages qui traitent ces sujets ?

R : Le site de la région comprend des fiches réalisées par Pouget consultant et il est possible d'ajouter d'autres documents voir des liens.

Information : les mails générés automatiquement par la plateforme n'ont pas été modifiés et font référence à la Basse-Normandie. Compte tenu du plan de charge ce point devrait être corrigé pour le début 2017.

Q : Est-il possible de demander de modifier les mails ?

R : Oui envoyer vos remarques et proposition à l'équipe chèque (Aurélien).

Q : Les propriétaires doivent-ils obligatoirement attendre le passage de leur dossier en commission permanente pour commencer leurs travaux ou l'audit ?

R : non, ils peuvent commencer les travaux/audits après inscription sur le site, mais cela ne préjuge pas de l'attribution du chèque par la Région.

Q : Les audits réalisés dans le 27 et 76 avant le 31/10/2016 peuvent-ils être utilisés dans le cadre du nouveau dispositif ?

R : oui, ils peuvent être utilisés pour déclencher un chèque travaux de niveau 1 et 2 mais pour un niveau BBC, il faut solliciter la Région (Anne-Gaëlle CARO).

Q : Quel est l'objectif de rénovation ?

R : A terme 10 000 rénovations performantes (niveau 1 2 ou BBC) par an en comparaison aux 36 000 foyers concernés par le CITE. Il s'agit donc de faire progresser tous les acteurs Entreprises, Architectes, maitres d'œuvre, auditeurs, banquiers, conseillers, maitres d'ouvrages mais aussi les agences immobilières et les notaires et de leur faire prendre confiance dans la rénovation globale.

Information : la région propose que les structures ex bas Normandes puissent parrainer les structures haut-normandes pour faciliter leur intervention sur la plate-forme et sur le dispositif. L'équipe chèque normande est très réduite, elle ne répond pas aux particuliers, mais restera à l'écoute des conseillers.

Q : Pourquoi y-a-t-il un seuil de 40 000 € de travaux pour l'aide BBC ?

R : Ce montant est le seuil plancher pour une rénovation globale BBC qui permet de gagner plus de 100kWh cela a été constaté suite à l'analyse des 70 dossiers BBC HSD papier qui n'avait pas de seuil.

Q : L'audit ex HN sera-t-il valable pour les chèques travaux ?

R : oui les audits ex HN seront valables pour les chèques niveau 1 et 2 pour le niveau 3 ce n'est pas suffisant et il faudra voir avec les auditeurs concernés s'ils peuvent compléter leur intervention (à voir au cas par cas avec la Région).

Q : Comment évaluer le temps qu'il faudra passer ?

R : En fonction du public et des dossiers déjà gérés il faut estimer le temps nécessaire pour accompagner le particulier sur un projet plus ambitieux.

Q : Durée de validité des chèques.

R : La durée mentionnée sur le chèque est de deux ans, mais la Région se garde une marge pour les dossiers difficiles (à pb) et pour le traitement.

Q : Comment rendre plus opérant les différents outils numériques existant et éviter des redondances ?

R : La région est très sensible à ce sujet, le dispositif chèque était à l'échelle Nationale le premier dispositif dématérialisé (au sens de la papeterie). Cette compétence nous a permis d'être repérés comme partenaire de l'ANAH dans le cadre de la mise en place d'un outil dématérialisé pour la gestion des dossiers. Nous allons poursuivre les échanges pour rester en pointe dans le cadre de la constitution de la nouvelle plateforme.

Q : Le dispositif chèque concerne-t-il les particuliers qui sont copropriétaires ?

R : non, la région a fait le choix d'intervenir en direct sur la cible maison individuelle pour différente raison (66% du parc) un lien très fort avec les professionnels du bâtiment, la nécessité de mettre en dynamique la filière sur ce sujet et enfin c'est également un axe de travail essentiel pour sensibiliser les banquiers et travailler avec eux à la mise en place de caisse d'avance ou de fonds de garantie. La copropriété sera traitée avec d'autres dispositifs, actions et en lien fort avec les EPCI, agglomération, ville.